

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 11
votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, et le trois du mois d'avril à dix-huit heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 mars 2025, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Lucie REYNAUD, M. Gilles GARDIENNET, M. Romain MUNIER, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, Mme Fabienne LEMOINE, Mme Caroline DORMOY.

Absent excusé : Mme Séverine CHARLOT

Absent non excusé : M. Valentin COLLEUILLE

Ont donné pouvoir : M. Pierre ARTAUX à Mme Lucie REYNAUD
Mme Estelle TURAN à Mme Marie-Noëlle MOUGIN

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire propose de rattacher deux délibérations à l'ordre du jour concernant :

- Protection sociale complémentaire – Mandatement du Centre de gestion de la Haute-Saône afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé,
- Effacement d'une dette suite à une décision de la Commission de surendettement de la Haute-Saône.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour.

REFECTION DE VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

12/2025

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le programme des travaux 2025 à savoir la réfection de la rue suivante : Rue du Général Leclerc.

Le montant total des travaux est estimé à 4 635.00 € HT (5 562.00 € TTC), en référence aux devis présentés par les entreprises suivantes :

- Entreprise MC RESEAUX TP (95.00 € HT) pour l'achat de caniveaux,
- Entreprise ROGER MARTIN (4 540.00 € HT) pour les travaux sur chaussée,

Monsieur le Maire informe que le projet est éligible à l'Aide Départementale sur les travaux de voirie et peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 20 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **adopte** le projet qui lui est présenté,
- **approuve** le plan de financement suivant :
 - Subvention de 927.00 € HT de l'Aide Départementale à hauteur de 20 % du montant HT des travaux,

- Autofinancement de 3 708.00 € HT.
- **autorise** le Maire ou son adjoint délégué à solliciter une subvention de 927 € HT au titre de l'Aide départementale aux travaux de voirie.

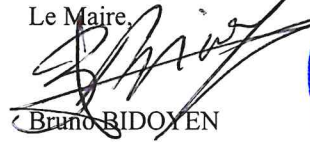
Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **4 avril 2025**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance



Véronique BATISSE

En Mairie, le **4 avril 2025**
Le Maire.



Bruno BIDOXYEN

